

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports





Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

§ 06.15.34.17.56

laconcorde.independante@aol.fr

ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE REGIONAL DU GRAND EST SAMEDI 14 DECEMBRE 2019 - CHARLEVILLE MEZIERES

Membres présents :

ABDELFADI Allan - ASSA Philippe- ATTIBA HENRY Denis- ATTIBA Christine - BLAISE Joël - COLUCHE David - DUCHENE Pascal - GIUSTI José - GLE Christiane - KURZ François - LEQUERTIER Chantal - MIETTON David-PIDOL Patricia - RABELLINO Michel - SCHMITT Karine -SCHMITT Didier - SCHWARTZ Emile-STERNITZKY Michèle-THOMASSIER Christian.

<u>Démissionnaire</u>:

CHEVALLOT Francis (CD 10)

Comités départementaux :

Tous présents ou représentés.

Mot de bienvenue de la présidente.

Remerciement au président du comité des Ardennes M. JADOT Dominique, Mme ATIBA Christine, secrétaire du comité des Ardennes et membre du comité régional qui ont permis l'organisation de cette assemblée générale annuelle dans cette salle et qui ont tout mis en œuvre afin que celle-ci se déroule dans de bonnes conditions. Tout a été fait pour que ce soit une réussite, l'idéal n'existant pas il se peut que quelques petites choses ne soient pas parfaites, mais nous sommes tous ici des bénévoles habitués à servir et à être critiqués alors soyez indulgent.

Merci à chacun d'entre vous de vous être libéré pour partager ensemble un moment de convivialité.

L'année 2019 ne nous aura pas épargnés. Cette année encore des dirigeants, des licenciés nous ont quittés brutalement ou suite à ce que l'on appelle pudiquement « une longue maladie ». Ils nous renvoient à la brièveté de notre existence mais aussi à l'essentiel, l'amitié, la famille, le respect, la solidarité. Ils aimaient se retrouver pour partager grâce à la Pétanque ou au Jeu Provençal des moments de rencontre. Parfois, ce sont des femmes et des hommes de l'ombre qui ont permis aux dirigeants que nous sommes, de vivre leur passion. Ne les oublions pas, car ils méritent notre respect.

Tous ces départs nous imposent de réfléchir aux priorités et aux valeurs que nous voulons voir mises en œuvre. N'attendons pas un départ pour nous rendre compte que nous avions à côté de nous des personnes qui comptent. Et ne gâchons pas le plaisir d'être ensemble et de se retrouver pour des moments conviviaux, par de vaines et puériles querelles. N'oublions jamais que l'importance doit être accordée à l'humain avant toute chose.

Pour toutes celles et ceux trop tôt disparus, une minute de silence est respectée.

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports





Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

§ 06.15.34.17.56

laconcorde.independante@aol.fr

09H30 DEBUT DE L'AG

Article 7 – Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale doit se composer d'un nombre de membres représentant la moitié (1/2) au moins des voix du collège électoral réglementaire.

Rappel de la constitution de l'assemblée générale :

Article 6 – L'Assemblée Générale est composée de membres du Comité Directeur des Comités Départementaux régulièrement élus par les Assemblées Générales départementales, à raison de 2 représentants par département pour les Comités Régionaux composés de 9 départements et plus (ce qui est le cas du Grand Est)

Electeurs pour cette assemblée :

CD08 M.JADOT Dominique et Mme ATTIBA Christine – 18 VOIX

CD10 MM. – Pas d'électeur présent - 0 voix

CD51 MM. COLUCHE David et THOMASSIER Christian – 17 VOIX

CD52 MM. GIUSTI Jose et BOUCHERAT Thierry – 6 VOIX

CD54 Mme PIDOL Patricia et M. MIETTON David – 19 VOIX

CD55 MM. ASSA Philippe et INCATASCIATO Christopher – 12 VOIX

CD57 MM. SCHMITT Didier et SCHWARTZ Emile – 26 VOIX

CD67 M. COLANTUONO Jean-Marie et LITZELMANN Patrick – 19 VOIX

CD68 M. MAURER Pierre et STERNITZSKY Michèle – 16 VOIX

CD88 MM. BLAISE Joel et ABDELFADI Allan – 18 VOIX

TOTAL DES VOIX: 151

Le quorum étant atteint avec la présence de la moitié des membres détenant la moitié des voix, la présidente déclare l'ouverture de cette assemblée générale.

Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 15/12/2018 à Munster :

Des remarques, des objections sur le Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 15/12/2018 ? Aucune observation n'est formulée.

Le Compte Rendu est adopté à l'unanimité

Personnalités présentes : M. ROBERT Michel membre de la FFPJP.

M. CANTARELLI Joseph président de la FFPJP excusé.

Membres du Comité directeur présents : tous

Membre démissionnaire : M. CHEVALLOT Francis (CD10)

ALLOCUTION

Avant tout, j'adresse mes plus vifs remerciements à vous toutes et tous qui mettez votre motivation, vos connaissances au service du développement de notre sport dans les 10 départe-



Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports





Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

ments de notre Région. L'Histoire de notre Région ne s'écrit pas de la seule volonté d'une ou deux personnes. Notre Histoire, c'est l'affaire de tous, de toute une Equipe au sein de laquelle se mélangent compétences et bonne volonté. Nos spécificités, nos différences doivent être notre force. L'heure n'est plus à l'individualisme mais bien à une réflexion et à une action commune.

Depuis près de 30 ans, l'articulation entre les politiques fédérales et les politiques territoriales de développement sont au cœur des préoccupations, il est essentiel pour notre discipline de mieux faire sur cette question primordiale. Il est impératif de créer, enfin, les conditions pour un maillage, entre ces politiques au bénéfice de nos clubs. Un formidable défi nous attend donc : participer à la construction du modèle sportif français de demain. C'est ainsi que la FFPJP, a entamé une réflexion sur le fonctionnement de sa discipline et les réformes à mener pour aboutir à un projet Fédéral. Un projet Fédéral qui aura vocation à être décliné à tous les niveaux, du national au local. Alors, il est vrai que passer d'une pratique loisir à une pratique sportive n'est pas sans écueil. Provoquer des changements dans un contexte bien établi ne se fait pas sans heurter les sensibilités et les habitudes. C'est sans doute le prix à payer pour que notre discipline sportive s'inscrive durablement dans le concert des grandes disciplines sportives. La forte médiatisation de notre discipline doit nous amener à prendre conscience du fossé existant entre ce que l'on donne à voir lors des retransmissions télévisées et nos organisations lors de nos compétitions départementales, régionales voire nationales.

Le nouveau calendrier Fédéral mis en place dès cette année 2019 fût une réussite. Michel DES-BOIS aura réussi son pari, créer ce calendrier Fédéral applicable au plan national, avant de nous quitter.

Que dire de l'évolution de la FFPJP sur les tenues des joueurs lors des différentes compétitions. Que n'entend-on pas sur les terrains et les réseaux sociaux, pourtant là encore il s'agit d'apporter plus de visibilité sur les terrains à nos clubs, nos départements, nos régions. A croire que porter le maillot, l'écusson ou la tenue de son club seraient devenu un fardeau.

Alors peut-être faudra-t-il qu'un jour, nous remettions en cause le principe de la non-homogénéité lors des concours pour donner à nos clubs toute la place qui leur est dû et fidéliser nos licenciés autour de la notion d'appartenance à un collectif en brisant l'individualisme.

Dès 2020, la création d'un championnat de France de tir de précision (senior et junior masculin et féminin) dont les contours, en particulier ceux des phases qualificatives départementales, restent flous. Mais au-delà de ces évolutions et changements propres à notre discipline, dans un contexte économique préoccupant tant pour les citoyens que les collectivités, de la réforme de la gouvernance du mouvement sportif, je sais que nous saurons répondre présent pour contribuer une fois encore à l'essor de notre Fédération.

Sur le plan financier, le bilan 2019 est positif. Espérons que pour les prochaines années il en soit de même.

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports



COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

§ 06.15.34.17.56

☐ laconcorde.independante@aol.fr

Il me doit également de vous parler du souhait très fort de la fédération du projet de création d'un poste de CTFR (conseiller technique fédéral – régional) en charge du développement dans notre région. Ce poste va engendrer des frais importants pour notre comité régional. Il reste encore beaucoup de points d'interrogations. Le comité régional fera appel à Patrice RODRIGUEZ en charge de ces dossiers au sein de la fédération, et qui pourra nous apporter toutes les réponses à nos questions. Vous en serez informé bien sûr.

Pour terminer : Le sport et la Pétanque contribuent à nous maintenir en forme, incitez votre entourage à pratiquer notre belle Pétanque et notre beau Jeu Provençal sans modération. Votre Santé ne s'en portera que mieux, elle est ce que nous avons de plus chère, alors chérissons là pour ne pas la perdre trop tôt. Et faisons de ce mot de Jean JAURES le nôtre pour les années à venir : « Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent, et une confiance inébranlable pour l'avenir. »

La fin de l'année est proche et avec elle, les souhaits et les vœux qui l'accompagnent.

Aussi je vous souhaite à toutes et tous une bonne et heureuse saison 2020. Quelle soit riche en émotions sportives, qu'elle vous garde surtout en excellente santé.

Merci de m'avoir écoutée.

Remise d'un dossier à l'accueil qui comprend :

La répartition des licenciés par départements et par catégorie

Le fichier disciplinaire avec les suspensions en cours.

Le bilan financier 2019

Le budget prévisionnel 2020

Le palmarès du GRAND EST 2019 avec les différents résultats des CDF

La liste des nationaux et Grand Prix régionaux 2020

La liste des championnats de France 2020

Rapport d'activités :

Depuis l'AG du 15/12/2018 à Munster

Depuis janvier, la présidente a assisté à différentes réunions au siège de la Fédération à Marseille.

Janvier : Le congrès fédéral à Troyes

Février : conseil des comités régionaux à Marseille + réunion de commission

Septembre : Conseil des comités régionaux à Marseille + réunion de la commission Calendrier unique et Championnats de France.

Présente aussi sur tous les championnats régionaux sauf le TJP sans oublier les délégués du comité régional qui ont également été présents sur ces compétitions.



Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports





Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

06.15.34.17.56
 laconcorde.independante@aol.fr

Invitation à l'AG du CD68 en janvier 2019 Invitation à l'AG du CD88 le 23/11/19 Invitation à l'AG du CD55 le 30/11/19 Invitation à l'AG du CD54 le 01/12/19

ETAT DES LICENCIES DU GRAND EST

Tableau remis dans le document reçu à votre arrivée. Le Grand Est est en légère hausse par rapport à 2018.

17703 en 2019 - 17656 en 2018. (Augmentation de 47 licenciés) - Données Geslico

CD08: 1814 CD10: 566 CD51: 1242 CD52: 229 CD54: 2500 CD55: 539 CD57: 5659 CD67: 2474 CD68: 983 CD88: 1697

Variations par catégories :

Vétérans 8595 contre 8398 en 2018 (+197). Le vieillissement de notre effectif licences est constant.

Seniors 8315 contre 8450 en 2018 (- 135)

Jeunes 793 contre 808 en 2018 (- 15). Pour rappel l'effectif jeune toutes catégories confondues s'élevait à 918 en 2017 soit une variation en 2 ans de -125.

RAPPORT DES COMMISSIONS:

COMMISSION DES JEUNES: Jadot Dominique

Les championnats régionaux à Hettange Grande se sont correctement déroulés. Malgré la mise en garde et le rappel sur les tenues, certaines équipes jeunes n'étaient pas en règle avec le bas. Il va falloir trouver une solution pour l'année prochaine afin que ce point soit réglé.

Nos catégories n'étaient pas complètes : (20 juniors – 28 minimes – 24 cadets) sur 32. Ce qui fait peu sur les 10 comités départementaux du Grand Est. Certains Comités n'avaient pas d'équipes dans les trois catégories.

Stage de zone au Boulodrome d'Amnéville les 28 et 29/09/2019.

18 jeunes ont effectué le stage et ont été jugés sur leur capacité à s'adapter aux ateliers et à la partie technique qu'ils devaient mettre en œuvre.





COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

06.15.34.17.56
 laconcorde.independante@aol.fr

Trois jeunes ont été retenus pour le stage national qui s'est déroulés du 29/11 au 01/12 à Nîmes. Accompagnateur Didier STIEVENART.

SARRAZYN Dylan (67) - BELLER Loïc (67) - BERBING Erwan (54) En attente des résultats.

Didier STIEVENART: Ceux-ci ont eu un comportement exemplaire tout au long de ces journées. Mais on constate un niveau faible par rapport au niveau national même si aucune préparation particulière n'est mise en œuvre au niveau régional. Pour rappel les jeunes choisissent lors de leur sélection le poste qu'ils souhaitent occuper au sein de l'équipe qui pourrait être constituée.

Il est rappelé ici le rôle fondamental de l'éducateur (détection et conseils)

Par ailleurs il est de nouveau précisé que lors des championnats régionaux les éducateurs doivent porter la tenue éducateur et l'écusson de leur département d'origine.

FORMATIONS ET RECYCLAGE BF1 ET INITIATEUR: Didier STIEVENART

Il est rappelé que les titulaires d'un BF1 ou les initiateurs doivent se présenter à l'une des sessions de recyclage afin de valider leurs compétences.

Formation du brevet d'éducateur 1^{er} degré et recyclage qui se dérouleront :

Les 28 et 29 décembre 2019 au boulodrome de PAGNY SUR MOSELLE — Rue Jean Bouin 54530 PAGNY SUR MOSELLE

Les 25 et 26 janvier 2020 au boulodrome de CHALAMPE – Rhodia club pétanque RD 4 bis 68490 CHALAMPE

La formation débutera le samedi 28 décembre 2019 à 08h30 et se terminera le dimanche 29 décembre à 12h00.

Ou le samedi 25 janvier 2020 à 08h30 et se terminera le dimanche 26 janvier à 12h00.

Le 18 janvier 2020 Tronc commun à Tinqueux (51)

Les inscrits: 40 BF1 et 15 Tronc Commun.

Au titre des championnats de France pour 2020 seuls les coachs qui auront participé au recyclage pourront officier.

COMMISSION ARBITRAGE: GLE Christiane

Par rapport à l'année 2018, la saison 2019 des championnats Grand Est s'est déroulée d'une façon satisfaisante, chacun ayant pris ses repères, ce qui a permis une bonne collaboration entre les différents départements.

La composition du Corps Arbitral 2019 est la suivante : 40 arbitres contre 35 en 2017, aux débuts du Grand Est.

CD 08: 1 National, 4 Régionaux

CD 10:

CD 51: 1 National, 2 Régionaux

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports



COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

§ 06.15.34.17.56

laconcorde.independante@aol.fr

CD 52: 1 Régional

CD 54: 2 Nationaux, 5 Régionaux

CD 55: Néant

CD 57 : 1 International, 9 Régionaux CD 67 : 1 International, 4 Régionaux

CD 68 : 2 Régionaux CD 88 : 7 Régionaux

Pour l'année 2019, l'examen d'Arbitres Régionaux a été organisé à la Maison des Sports de Metz, le dimanche 20 janvier 2019, après une formation à la Maison des Sports de Metz, le samedi 22 décembre 2018.

5 Candidats se sont présentés: 1 du 08, 1 du 54, 1 du 57, 2 du 88.

Tous ont réussi. Félicitations à eux

CD08: SKORUPA Allan (18.1/20) CD54: SCHLEGEL Daniel (15.8/20) CD57: FLEURETTE Philippe (15.8/20) CD88: DEPAOLI Mireille (17.6/20) CD88: FRAPIER Pascal (18/20)

Concernant l'examen Régional du 19 janvier 2020, et la formation du 21 décembre 2019, ils auront lieu au Boulodrome de STRASBOURG, rue des cavaliers.

A ce jour, 5 candidats sont inscrits : 2 du 10, 1 du 55, 1 du 67, 1 du 68. Les candidats devront fournir l'extrait N° 3 de leur casier judiciaire et être en possession d'un diplôme de PCS1 obligatoirement. En cas de réussite à l'examen, le candidat qui n'aura pas ce diplôme se verra validé son grade d'arbitre régional uniquement à la présentation de ce document.

Modification du règlement du jeu provençal applicable à partir du 01/01/2020

Suite aux modifications apportées par la FIPJP, concernant le jeu Provençal, applicables au 1^{er} janvier 2020, les articles 5,6,7 et 24 ter ont subits des évolutions :

Article 5: terrains règlementaires 4m/24m, mais en aucun cas inférieur à 3.50m.

4 M OBLIGATOIRE dans les cadres d'honneur et les terrains des qualifs au CDF

Article 6: cercle à au moins 1.50m d'un autre cercle, avant 2 m.

Pour les personnes handicapées ou âgées, possibilité d'appliquer le 1^{er} ou le 2^{ème} alinéa.

Article 7 : Distance règlementaires pour le but : alinéa 5 but à au moins 1.50m d'un autre but ou d'un autre cercle de lancement, avant 2 m.

Alinéa 6 : cercle à moins 1.50 autre but ou autre cercle, avant 2m.

Article 24 ter : toute boule pointée qui déplace directement ou indirectement à + de 1m, avant 1.50, une boule ou le but est annulée



Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports





Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

06.15.34.17.56
 laconcorde.independante@aol.fr

Daniel LANTSOGHT, du CD51 a passé l'examen européen, malheureusement il a échoué.

RAPPEL POUR LES ARBITRES DE 65 ANS ET plus : Fournir un Certificat Médical d'aptitude.

CALENDRIER - COUPE - CHAMPIONNAT : COLUCHE David

BILAN DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

Mes remerciements à tous les organisateurs et tous les bénévoles qui ont œuvrés pour que ces championnats 2019 se déroulent dans de bonnes conditions.

SAINT BRICE COURCELLES 51 - DS MASCULIN + TT SENIOR FEMININ + DS MIXTE

Bonne organisation sur les 2 jours de compétition.

Terrains tracés règlementairement – Carré d'honneur règlementaire.

Contrôles d'alcoolémie effectués sur joueurs, délégués et arbitres

HETTANGE GRANDE (57) – TS Masculin et féminin – TV – Promotion – Jeunes – TTS Masc. - DF:

Bonne organisation sur les 4 jours Terrains tracés règlementairement

Contrôles d'alcoolémie effectués sur joueurs, délégués et arbitres

Encore un souci de tenue avec une équipe vétéran. Pantalon non sportif. Les joueurs ont été se changer. Également chez les jeunes, problèmes de bas malgré un rappel avant le championnat. Une décision devra être prise lors de la prochaine réunion du comité.

BANZENHEIM (68) - TJP

Très bonne organisation. Terrains tracés règlementairement.

BANZENHEIM (68) - DJP

Très bonne organisation. Terrains tracés règlementairement

Equipes absentes aux différents championnats régionaux 2019 :

DS Masculin:

- 1 équipe de Meuse (Acte de naissance).
- 1 équipe de M. et Moselle (Certificat médical).

T. Vétérans:

- 1 équipe des Ardennes (décès d'un joueur, pas de remplacement du CD08).
- 1 équipe de M. et Moselle (Certificat médical).

T. Promotion:

1 équipe de M. et Moselle (CM fourni – Au vu de la teneur de ce CM « le joueur devait rester à la maison sous la surveillance de ses parents, il est né en 1951! Après avoir pris l'avis des vice-présidents et du responsable de la commission de discipline, un engagement de poursuites a été rédigé contre les 3 joueurs). Un courrier de l'un des joueurs stipule qu'il n'était pas informé de sa qualification.

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports



COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

§ 06.15.34.17.56

laconcorde.independante@aol.fr

1 équipe de M. et Moselle (Certificat médical).

2 équipes de Moselle (certificat médical – attestation de travail).

DJP

1 équipe de M. et Moselle (Certificat médical)

Palmarès Régional 2019 :

Triplette promotion : HUART ARNAUD - GRANDE JOHN - GIELEGHEM MICKAËL (COCHONNET LA RIMOGNEUSE/008).

Triplette vétéran: GRAZIOSO SYLVIO - SCHOEFFER JEAN-LOUIS - CORDOBES JOSE (PAM PC/054).

Doublette mixte: DELHAYE KASSANDRA - BESONHEZ ALEXANDRE (PC LES CAPUCINS/008).

Triplette jeu Provencal: FRIEDRICH JOHAN - BENHAMOU DAVID - RIFF CHRISTOPHE (57).

Triplette seniors: BROUILLOT FRÉDÉRIC - DURAND WILFRIED - MAIGROT KÉVIN (PETANQUE ERIZIENNE/055).

Triplette feminine: LAUMAIN HELENE - HAUSS GAELLE - PERRET SEVERINE - (BOUCHON D'ESSOYES/010).

Triplette juniors: SARRAZIN DYLAN - JOST HUGO - GUARDIA NATHAN (CD67).

Triplette cadets: JAMIN ADRIEN - RENAUD GERARDOT SOHANE - ANCIAUX BAPTISTE (CD08).

Triplette benjamins-minimes: DELECLUZE EWAN - BAZIN GABRIEL - MAURICE NOLAN (CD88).

Doublette seniors: SALA JORDANE - MARTINEZ MICHEL (METZ RONDE PETANQUE/057).

Tête à tête féminin: COLAIANNI LAURA (ST MARTINOISE/054).

Doublette féminin: POIROT CHRISTEL - BURTE CAROLINE (NEUVES MAISONS/054).

Tête à tête senior : FEYS WILLIAM (BOULE CHAPELAINE DU PARC/010).

Doublette jeu provençal: DEISS JULIEN - FALCI RENAUD (CD67).

Bilan par CT:

Alsace = 2 championnats / Champagne Ardenne = 5 championnats / Lorraine = 7 championnats.

CHAMPIONNATS DE FRANCE:

Quelques bons résultats mais dans l'ensemble ça reste moyen. A noter tout de même :

TS: SALARIS Gianni - GERARDOT Emmanuel - NAULOT Patrice (CD52) – 8^{ème} de finale

TàTS: MASUY Mickael (CD08) – ¼ de finale

TàTS: MACHNIK FREDERIC (CD578) – 8ème de finale

DS Mixte: DELHAYE Kassandra - BESONHEZ Alexandre (CD08) – 8ème de finale

TF: LAUMAIN Hélène - HAUSS Gaelle - PERRET Séverine (CD10) - 1/2 finale

TF: WOISARD Jessica - WOISARD Karen - PIERRON Valérie - 1/4 de finale

TJP: BAUMANN Alexandre - FONTAINE Jérémy - PIRA Jordan - 8ème de finale

T. Minimes: DIDA Sawai - DIDIA Mitchai - DURMARQUE Joffrey (CD51) – 8^{ème} de finale





COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY - 11 rue de la Croisette - 08460 THIN LE MOUTIER

COUPE DU GRAND EST 2019

Samedi 07/12/2019 - CADRAGE

Montier En Der (52)- CB Strasbourgeois (67)	P - G
Saint Jean Pétanque (51) – Metz RP (57)	G – F

Samedi 07/12/2019 – 1/4 FINALE

Saint Jean Pétanque (51) - Bouchon d'Essoyes (10)	G – P
Bouxières (54) – CB Strasbourgeois (67)	P – G
Bar Le Duc (55) – La Concorde Indépendante (08)	P – G
Illzach (68 - Rambervillers (88)	P - G

Dimanche 08/12/2019 - 1/2 FINALE

FINIALE	
La Concorde Indépendante (08) - St Jean Pétanque (51)	P - G
Rambervillers (88) - CB Strasbourgeois (67)	P - G

CB Strasbourgeois (67) - St Jean Pétanque (51) P –	(3
--	---	---

Il est à regretter le forfait de la Ronde Pétanque de Metz.

Une réflexion sera menée concernant le montant de l'amende à acquitter en cas de forfait. Celle-ci est actuellement de 300 €, montant qui ne semble pas être dissuasif.

CRC 2019:

CT Alsace : Division 1 féminine :

1	KALTENHOUSE F1	21pts
2	CBS F2	18pts
3	MUNDOLSHEIM F1	15pts
4	ILLZACH F2	15pts
5	ERSTEIN F1	13pts
6	BOULE CASSEE F1	12pts
7	RHODIA F1	11pts
8	RHODIA F2	7pts

Division 1 open : Groupe A:

1	CBS 1	21pts
2	ILLZACH 3	19pts
3	LA WANTZENAU 1	16pts
4	ERSTEIN 1	13pts
5	COLMAR 2	13pts
6	BOULE 2000 1	11pts
7	EPFIG 1	10pts





COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY - 11 rue de la Croisette - 08460 THIN LE MOUTIER

§ 06.15.34.17.56

laconcorde.independante@aol.fr

8	SAUSHEIM 1	9pts
Div	vision 1 open Groupe B:	
1	ILLZACH 2	17pts
2	CERNAY 1	16pts
3	RHODIA 1	16pts
4	KRONENBOURG 1	15pts
5	MUNDOLSHEIM 1	14pts
6	COLMAR 3	13pts
7	KALTENHOUSE 1	12pts
8	PETANCAIR'S 1	8pts

Phase finale pour le titre de champion CRC 2019 :

Equipe 1	Equipe 2	Score 1	Score 2
CBS1	ILLZACH 2	22	14

Division 1 vétérans :

1	CBS V1	20pts
2	RHODIA V1	19pts
3	COLMAR V1	18pts
4	ERSTEIN V1	14pts
5	ILLZACH V1	14pts
6	FESSENHEIM V1	11pts
7	SCHWEIGHOUSE V1	9pts
8	MPSL V1	6pts

CT Lorraine: Division 1 open

<u> </u>	orranie : Division I open	
1	STENAY	33pts
2	GARI LUNEVILLE	29pts
3	BAR LE DUC	29pts
4	PAGNY /MOSELLE 1	24Pts
5	NEUVES MAISONS	23Pts
6	CONTREXEVILLE	23Pts
7	SAINT DIE	22Pts
8	VERDUN	20Pts
9	SAINT MIHIEL	19Pts
10	THEDING	17Pts
11	LES ISLETTES	14Pts
12	PAGNY/MOSELLE 2	11Pts





COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY - 11 rue de la Croisette - 08460 THIN LE MOUTIER

§ 06.15.34.17.56

laconcorde.independante@aol.fr

13	MAIZIERES LES METZ	0pt / F
14	LA MAXE	0pt / F

Division 1 provençal

1	STENAY	18pts
2	SAINT MIHIEL 1	12pts
3	UCKANGE	10pts
4	ERIZE	8pts

Division 1 féminine

1	RAMBERVILLERS	36pts
2	NEUVES MAISONS	28pts
3	DOMBASLE	23Pts
4	ST ETIENNE REMIREMONTS	23Pts
5	BOULAY	20Pts
6	VERDUN	20Pts
7	EPINAL	18Pts
8	SAINT MIHIEL	0pt/F

Division 1 vétérans :

1	SAINT DIE	14pts
2	EPINAL	13pts
3	BAR LE DUC	12pts
4	VERDUN	9pts

CT Champagne Ardennes: Division 1 open

		_
1	FANNY REVINOISE 1	21pts
2	FOYER ROMILLY 1	17pts
3	BOUCHON D'ESSOYES	17pts
4	COCHONNET LA RIMOGNEUSE	14pts
5	SCMO MESNIL SUR OGER	13pts
6	BOULE SEDANAISE	12pts
7	CONCORDE INDEPEDANTE 1	11pts
8	REIMS 3 FONTAINES 1	7pts

Division 1 féminine :

1	PC LES CAPUCINS POURU ST REMY	14pts
2	SAULT RETRO PETANQUE	11pts
3	ESCAL WITRY LES REIMS	10pts
4	COCHONNET LA RIMOGNEUSE	9pts
5	LA BOULE SEDANAISE	9pts
6	COCHONNET PIRISIEN	7pts





COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

§ 06.15.34.17.56

laconcorde.independante@aol.fr

Phase finale CRC féminin:

Demi-finales:

Kaltenhouse (67) bat Rambervillers (88).

Pouru St Rémi (08) bat Neuves Maisons (54).

Finale: Pouru St Rémi (08) bat Kaltenhouse (67).

Division 1 vétérans :

1	FANNY REVINOISE	16pts
2	MONTMIRAIL	15pts
3	CONCORDE INDEPENDANTE 1	14pts
4	SAINT JEAN PETANQUE	14pts
5	LA BOULE SEDANAISE	14pts
6	3 FONTAINES REIMS	13pts
7	CONCORDE INDEPENDANTE 2	13pts
8	PETANQUE VITRYATE	13pts

Phase finale CRC vétérans :

Demi-finales:

Rhodia (68) bat Montmirail (51).

Saint Dié (88) bat Revin (08).

Finale: Saint Dié (88) bat Rhodia (68).

CRC jeunes :

Division beniamins / minimes:

1	ARGANCY	13pts
2	JARNY / DAMELEVIERE	12pts
3	PAGNY / BOUXIERES / D	10pts
4	ELOYES / ST MICHEL / R	9pts
5	ILLZACH / COLMAR / GUEBWILLER	8pts
6	VAL DE GUEBLANGE /	8pts

Division cadets / juniors:

Groupe A:

_	· oape · · ·	
1	LA WANTZENAU/KALTENHOUSE/CBS	15pts
2	GCM/RAON L'ETAPE/ELOYES	10pts
3	ILLZACH/COLMAR/GUEBWILLER	8pts
4	KANFEN/LA FAMECKOISE	8pts
5	LE VAL DE GUEBLANGE	7pts
6	GIRAUMONT/JARNY/PAGNY	4pts







Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY - 11 rue de la Croisette - 08460 THIN LE MOUTIER

§ 06.15.34.17.56

laconcorde.independante@aol.fr

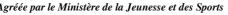
Groupe B:

1	AMNEVILLE/METZ SABLON/BEBING	15pts
2	PAGNY/LIVERDUN/BOUXIERES	12pts
3	KRONENBOURG/ASPTT	10pts
4	RETHEL	9pts
5	ILLZACH/COLMAR/RHODIA	7pts
6	ST MICHEL/DYNABOULE/RAMBERVILLERS	5pts

CNC 2019:

	Classement CNC 1 - A	Pts
1	AS BREUILLOISE Pétanque (77)	20
2	CSM SULLYLOIS (45)	19
3	PC « Les Capucins » POURU SAINT REMY (08)	17
4	Stade AUXERROIS (89)	15
5	La Pétanque RAMBUVETAISE (88)	11
6	Pétanque LANESTERIENNE (56)	11
7	NEUILLY Sport Pétanque Avronnaise (93)	10
8	HANCHES PETANQUE (28)	9

	Classement CNC-F 1-A	
1	AS TREGUEUX (22)	10
2	AS MARCK (62)	7
3	Joyeuse Pétanque de PORNIC (44)	7
4	ASPTT AMIENS (80)	5
5	SAIN DIE DES VOSGES Pétanque (88)	4
6	Cercle Bouilste ILLZACH (68)	3
7	ES MONCORNET (02) FORFAIT GENERAL	0





COMITE REGIONAL DU GRAND EST

Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY - 11 rue de la Croisette - 08460 THIN LE MOUTIER

§ 06.15.34.17.56

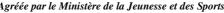
laconcorde.independante@aol.fr

	Classement CNC-F 2 - B	Pts
1	La Boule QUETIGNOISE (21)	21
2	PC PONT A MOUSSON (54)	18
3	PC SAINT MARTIN COLMAR-1 (68)	16
4	Pétanque Club HAGONDANGE (57)	13
5	AS PAGNY SUR MOSELLE (54)	13
6	La Concorde Indépendante CHARLEVILLE (08)	13
7	Pétanque des 3 Fontaines REIMS (51)	11
8	US VESOUL (70) FORFAIT GENERAL	0
		_

	Classement CNC 2 - A	Pts
1	Pétanque Club BACHINOIS (59)	18
2	LOMME (59)	17
3	RONCHIN Pétanque Club (59)	17
4	Cercle Bouliste d' ILLZACH (68)	16
5	Pétanque ERIZIENNE (55)	15
6	Pétanque Club GAMBSHEIM (67)	13
7	La Pétanque de SAINT-MIHIEL (55)	9
8	Le Cochonnet MONTMIRAILLAIS (51)	7

	Classement CNC 3 - A	Pts
1	Club Bouliste STRASBOURGEOIS (67)	21
2	VALDOIE Pétanque (90)	14
3	Pétanque Club SAINT MARTIN COLMAR (68)	.14
4	Pétanque Club PONT-A-MOUSSON (54)	.14
5	VESONTIO Pétanque Club (25)	13
6	Pétanque de BÉBING (57)	13
7	US VESOUL Pétanque (70)	13
8	WITTELSHEIM (68)	10

	Classement CNC 3 - B	Pts
1	Pétanque HAVELUYNOISE (59)	18
2	Entente BURBURAINE (62)	17
3	GAUCHY Pétanque (02)	15
4	Pétanque Club de BOUSSOIS (59)	14
5	Pétanque SAINT SAULVIENNE (59)	13
6	CAUCHY LA TOUR PC (62)	12
7	ESCAL WITRY LES REIMS (51)	12
8	Pétanque Club de VERBERIE (60)	11





COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY - 11 rue de la Croisette - 08460 THIN LE MOUTIER

§ 06.15.34.17.56

laconcorde.independante@aol.fr

Finale CNC provençal:

1/2 de Finale	DOUB	TRIP	TOTAL
STENAY (55)	0	0	0
MOUANS SARTOUX (06)	12	6	18

Finale CNC vétérans :

	Classement Groupe 3	Points	G	. N⊘	Ь
1	GOURDON (46)	9	3		
2	MONDEVILLE (14)	7	- 1		- 1
3	STRASBOURG (67)	5	1		2
4	HAZEBROUCK (67)	3			3
_					
9	Classement Groupe 4	Points	G	SNE	P
1	Classement Groupe 4 BOURG DES COMPTES (35)	Points 9	3	SNO	P
1 2		Points 9	_	SNC	P 1
1 2 3	BOURG DES COMPTES (35)	Points 9 7 5	_	SNO	1 2
-	BOURG DES COMPTES (35) ROANNE (42)	9 7	_	SNC	1

CNC jeunes :

Benjamins minimes

	Classement Groupe 1	Points	G	NS NS	P
1	SAINT JULIEN (13)	8	2	1	
2	VILLENELIVE ST GEORGES / CHEVILLY/ VILLECRESNES (94)	8	2	1	
3	LIVRON (26)	5	1		2
4	JARNY / DAMLEVIERES (54)	3			- 3

Cadets Juniors

Classement Groupe A	Points	G	N .	- F
PRADES (66)	9	3		
STRASBOURG / LA WANTZENAU / KALTENHOUSE (67)	6	1	. 31	- 1
CHOLET / MONTLIMART / ST LEGER (49)	6	1	1	1
MARSANNAY (21)	3			3
	PRADES (56) STRASBOURG / LA WANTZENAU / KALTENHOUSE (67) CHOLET / MONTLIMART / ST LEGER (49)	PRADES (56) 9 STRASBOURG / LA WANTZENAU / KALTENHOUSE (67) 6 CHOLET / MONTLIMART / ST-LEGER (49) 6	PRADES (56) 9 3 STRASBOURG / LA WANTZENAU / KALTENHOUSE (57) 6 1 CHOLET / MONTLIMART / ST LEGER (49) 6 1	PRADES (56) 9 3 STRASBOURG / LA WANTZENAU / KALTENHOUSE (67) 6 1 1 CHOLET / MONTLIMART / ST-LEGER (49) 6 1 1

	Classement Groupe B	Points	6	SNS	P
1	ORGON / CABRIES / SALON DE PROVENCE (10)	8	2	1	
2	VERNEUIL / CANNES ECLUSES (77)	7	1	2	
3	AMNEVILLE / BEBIN / METZ (57)	6	1	1	- 1
4	ABBEVILLE / MERS / RIBEMONT (80)	3			- 3





COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

§ 06.15.34.17.56

laconcorde.independante@aol.fr

SYNTHESE CHAMPIONNAT DES CLUBS

CNC 1 - GROUPE A:

Pouru St Rémy termine 3^{ème} du groupe et se maintient en 1^{ere} division Rambervillers (88) termine 5^{ème} et se maintient en 1^{ère} division

CNC 2 - GROUPE A:

Illzach termine 4^{ème} et se maintient en 2^{ème} division Erize St Dizier (55) termine 5^{ème} et se maintient en 2^{ème} division Gambsheim (67) termine 6^{ème} et se maintient en 2^{ème} division St Mihiel (55) termine 7^{ème} et est relégué en CNC3 Le Cochonnet Montmiraillais (51) termine 8^{ème} et est relégué en CNC 3

CNC 3 – GROUPE A:

CB Strasbourgeois (67) termine 1^{er} et accède en CNC 2 St Martin de Colmar (68) termine 3^{ème} et se maintient en CNC3 Pont A Mousson (54) termine 4^{ème} et se maintient en CNC 3 Pétanque de Bébing (57) termine 6^{ème} et est relégué en CRC Wittelsheim (68) termine 8^{ème} et est relégué en CRC

CNC FEMININ – DIVISION 1 – GROUPE A

St Dié des Vosges (88) termine $4^{\grave{e}me}$ et se maintient en CNCF1 Illzach termine $6^{\grave{e}me}$ et est relégué en CRC

CNC FEMININ DIVISION 2 – GROUPE B

Pont A Mousson (54) termine 2^{ème} et se maintient en CNCF2 PC Saint Martin Colmar (68) termine 3^{ème} et se maintient en CNCF2 Hagondange (57) termine 4^{ème} et se maintient en CNCF2 Pagny/Moselle (54) termine 5^{ème} et se maintient en CNCF2 La Concorde Indépendante (08) termine 6^{ème} et est relégué en CRC Pétanque des 3 Fontaines Reims (51) termine 7^{ème} et est relégué en CRC

CNC VETERAN:

Le club de Strasbourg termine 3^{ème} du groupe 3 St Dié Des Vosges termine 3^{ème} du groupe 4

CNC JEUNES: Catégorie B/M

L'équipe du CD54 (Jarny/Damelevières) termine 4^{ème} du groupe L'équipe du CD57 n'a pas participé à la finale (jeunes en vacances)

FRANCE

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports





Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

06.15.34.17.56
 laconcorde.independante@aol.fr

CNC JEUNES: Catégorie C/J

L'équipe du CD67 (Kaltenhouse – La Wanzenau – Strasbourg) termine 2^{ème} de leur groupe L'équipe du CD57 (Amnéville – Bébing – Metz Sablon) termine 4^{ème} de leur groupe

CNC PROVENCAL:

L'équipe de STENAY (55) s'incline en ½ finale du rassemblement national.

COUPE DE France 2018/2019 (résultats à partir des tours de zone)

Perdants au 1er tour de zone

Altorff 67 – CB Strasbourg 67 – Obernai - Saulnes 54 – Sedan 08 – Neuves Maisons 54 – Neufchateau 88 – AUDUN Le Tiche 57 – St Dié des Vosges 88 – Rettel 08 – Nancy ANP 54 – Knutange (forfait) – Chalon en Champagne 51 – ASP Nogent 10

Perdants au 2^{ème} tour de zone

Raon L'Etape 88 – Hagondange 57 – Witry les Reims 51 – Créhange 57 – Illzach 68 – Sausheim 68 – Schweighouse 67

Perdants au 3^{ème} tour de zone

Stenay 55 - Freyming Ste Barbe 57

Perdants du 4ème tour de zone

Essoyes (10)

16ème de finale

Metz Bat Livarot

8ème de finale

Metz s'incline face à Romans Sur Isère

COUPE DE FRANCE 2019/2020 (résultats à partir des tours de zone)

Les clubs encore engagés au 3ème tour de zone :

Pouru St Rémy (08) – Metz RP (57) – Bouxières (54) – Bar Le Duc (55) – Neuves Maisons (54) – Rambervillers – Montier En Der (52) - Essoyes (10) – La Wantzenau (67) – Gambsheim (67) – CB Strasbourg (67) – Illzach (68)

Les clubs qualifiés pour le 4ème tour :

Metz RP (57) - Pouru Saint Rémy (08) -Bouxières (54) — Rambervillers (88) — Gambsheim (67) — Strasbourg CB (67) — La Wantzenau (67)



Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports





Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

CHAMPIONNATS REGIONAUX 2020

Répartition des équipes qualifiées par CD

Repartition des equipes quannees par CD											
Championnat	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	Nbre éq.
Triplette masculin	3	2	3	1	5	3	6	4	2	3	32
Doublette masculin	3	2	3	1	4	3	6	4	2	4	32
Triplette promotion	3	2	3	1	4	2	7	4	2	4	32
Tête à tête masculin	3	2	4	1	4	2	6	3	2	5	32
Triplette féminin	3	2	2	1	5	3	5	5	3	3	32
Doublette féminin	3	2	3	1	5	2	5	4	2	5	32
Tête à tête féminin	3	3	3	1	4	3	4	4	3	4	32
Doublette mixte	3	2	3	1	5	3	5	4	2	4	32
Triplette vétéran	3	2	3	1	5	2	5	5	2	4	32
DJP	2	0	2	1	5	3	8	2	4	5	32
TJP	2	0	0	0	6	3	8	3	4	6	32
TJ	3	1	3	2	4	2	6	4	2	5	32
TC	3	1	3	2	4	2	6	4	2	5	32
T Min.	3	1	3	2	4	2	6	4	2	5	32
TDP SM	2	2	2	1	3	2	4	2	2	4	24
TDP SF	2	2	2	1	3	2	4	2	2	4	24
TDP JM	2	2	2	1	3	2	4	2	2	4	24
TDP JF	2	2	2	1	3	2	4	2	2	4	24

Nouveautés 2020 :

Championnats tir de précision sénior et junior masculin et féminin. Le comité régional aura 2 qualifiés pour le championnat de France (senior masculin et senior féminin) 1 qualifié (junior masculin et junior féminin). Le championnat régional se jouera à 24 équipes dans chaque catégorie.

Il ne peut y avoir de sélection club préalable, les inscriptions au championnat départemental sont libres.

Dès 2020, les équipes qualifiées au CDF doublettes et triplettes Jeu Provençal devront être homogènes (le règlement des CDF sera modifié en conséquence).

Les juniors seront autorisés à jouer les championnats départementaux doublettes et triplettes Jeu Provençal en 2020.

Dès 2020 les CDF jeunes se dérouleront en formule Swiss System avec 92 équipes par catégorie.



Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports





Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

§ 06.15.34.17.56

☐ laconcorde.independante@aol.fr

CNC Jeunes : il n'y aura plus que 2 ententes autorisées au lieu de 3 pour constituer une équipe à compter de 2020.

COMMISSION DE DISCIPLINE : DUCHENE Pascal

Compte Rendu des Affaires traitées en 2019

La commission de discipline du Comité Régional du Grand Est s'est réunie sept fois en 2019 pour affaires à juger :

Le 23 février 2019 pour un jugement en appel d'une décision de la commission de discipline du Bas-Rhin en date du 10 novembre 2018 rendue à l'encontre d'un licencié du CD 67 pour des faits s'étant déroulés le 22 septembre 2018 à Strasbourg lors d'un championnat triplette.

La commission a réformé la décision rendue en première instance et statuant à nouveau l'a condamné à 6 mois de suspension de licence dont 3 mois assortis du sursis et 30 € de pénalité pécuniaire au motif de tenue incorrecte, perturbation et provocations. Il a également été condamné à 177 € de participation aux frais de procédure de première instance et d'appel.

Le **25 mai 2019** pour un jugement en premier ressort d'un licencié du CD 08 et d'un membre du CD 08 pour des faits s'étant déroulés le 19 février 2019 à Charleville-Mézières lors d'une rencontre de triplette senior vétéran.

Pour le membre du CD 08, la commission l'a condamné à 3 années et six mois de suspension de licence, 200 € de pénalité pécuniaire et 120 € de participation aux frais de procédure au motif de voies de fait avec violence physique n'entraînant pas de blessure constatée par un certificat médical attestant un arrêt de travail de quatre jours minimums envers un joueur ou un bénévole.

Concernant le licencié du CD 08, la commission l'a condamné à deux années de suspension de licence dont une année assortie du sursis, 200 € de pénalité pécuniaire et 120 € de participation aux frais de procédure au motif de voies de fait avec violence physique n'entraînant pas de blessure constatée par un certificat médical attestant un arrêt de travail de quatre jours minimums envers un joueur ou un bénévole.

Le 10 août 2019 pour un jugement en premier ressort de trois licenciés du CD 54 au motif d'absences lors du qualificatif du Grand Est triplette promotion à Hettange Grande le 1^{er} juin 2019. La commission les a condamnés chacun à une année d'interdiction de participation aux épreuves qualificatives aux championnats de France, à 60 € de pénalité pécuniaire et à 40 € de participation aux frais de procédure ainsi qu'à 6 mois de suspension de licence dont 3 mois assortis du sursis pour l'un d'entre eux et 3 mois de suspension de licence assortis du sursis pour les deux autres.



Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports





Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

§ 06.15.34.17.56

laconcorde.independante@aol.fr

Le 10 août 2019 pour un jugement en premier ressort d'un arbitre de niveau régional pour des faits s'étant déroulés le 12 mai 2019 lors du championnat départemental des Vosges doublette mixte et triplette jeune à Golbey.

La commission l'a condamné à l'accomplissement d'activités d'intérêt général au bénéfice de la Fédération et/ou de ses organes déconcentrés à raison de 8 heures par mois durant 3 mois, 60 € de pénalité pécuniaire et 40 € de participation aux frais de procédure au motif de propos excessif ou conduite inconvenante à l'égard d'un officiel.

Le 3 octobre 2019 pour un jugement en premier ressort d'un membre du CD 55.

La commission l'a condamné à 3 mois de suspension de licence assortis du sursis, 60 € de pénalité pécuniaire et 40 € de participation aux frais de procédure au motif d'insultes envers un joueur sur les réseaux sociaux.

Le 3 octobre 2019 pour un jugement en premier ressort d'un licencié du CD 88 pour des faits s'étant déroulés le 20 juillet 2019 lors du Grand Prix régional de Golbey en doublette senior. La commission l'a condamné à 6 années de suspension de licence dont 2 années assorties du sursis, 300 € de pénalité pécuniaire et 60 € de participation aux frais de procédure au motif de menaces verbales graves à l'encontre d'un arbitre.

Enfin, le 11 décembre 2019 pour un jugement en premier ressort d'un membre du CD 70 pour des faits s'étant déroulés le 3 août 2019 lors du Grand Prix Joël Agneau à Vesoul et dans le cadre d'une délocalisation de l'affaire à la commission de discipline du Comité régional du Grand Est, mandatée à cet effet le 15 novembre 2019 par la Fédération Française de Pétanque et de Jeu provençal en application de l'article 37 du code de discipline et sanctions, L'affaire est actuellement en délibéré.

J'adresse des remerciements particuliers à tous ceux qui participent à la mise en œuvre du pouvoir disciplinaire, notamment les membres des commissions, merci pour leur disponibilité et leur probité; je veux remercier tout particulièrement notre instructeur, Paul HOFFMANN, qui fournit, en temps et en heure des rapports de qualité sur lesquels la commission peut s'appuyer pour élaborer ses jugements. Enfin je veux également remercier les clubs de Nancy, Dieuze, Epinal d'avoir mis à disposition une salle afin que les réunions de commissions de discipline puissent se tenir à proximité des CD concernés et ainsi permettre un déplacement limité des témoins.

N)

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports





Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

COMMISSION ADMINISTRATIVE, SITE INTERNET: SCHMITT Karine

Le site du Comité régional a été créé en 2017.

Les tirages des différents championnats régionaux et France y sont diffusés. Idem pour les CRC et CNC.

Celui-ci est régulièrement mis à jour. On peut y trouver les divers comptes rendus (Comité Régional, Comité Directeur de la FFPJP, Conseil des Comités Régionaux, Conseil National de la FFPJP) les règlements officiels dans leur dernière version, le palmarès régional, etc.

S'il y a des suggestions pour améliorer encore ce site, les faire parvenir à la présidente.

APPROBATION DES DIFFERENTS RAPPORTS DE COMMISSION

Aucune observation n'est formulée, les différents rapports sont mis au vote.

POUR: 151 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0 Les rapports sont adoptés à UNANIMITE

BILAN FINANCIER 2019: SCHMITT Didier

RAPPORT FINANCIER 2019

Bilan Récapitulatif

Solde en début exercice	88 463.31 €
Recettes de l'exercice	321 307.66 €
Dépenses de l'exercice	314 515.33 €
Solde de l'exercice	95 255.64 €
Bénéfice	6 792.33 €

Les chiffres clés

En dépenses:

Championnats régionaux23 965 €

Championnats de France 52 790 €

En recettes

Licences 85 365 € Subvention région 10 000 €

Il est regrettable qu'aucune subvention CNDS n'ait été perçue malgré le dépôt du dossier dans les délais impartis.

Rapport des vérificateurs aux comptes : M. BERNARD Jacques.

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports





Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

§ 06.15.34.17.56

☐ laconcorde.independante@aol.fr

Mesdames, Messieurs

Nous nous sommes réunis avec Mme la Présidente et Mr le trésorier le 06 Décembre 2019 à Metz ,

J'ai eu à ma disposition tous les documents de trésorerie et j'ai examiné, par sondage ces éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes,

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers,

Je n'ai pas d'autres observations à formuler sur la sincérité des informations communiquées dans le rapport de gestion du Trésorier ,

Le 14 Décembre 2019

Jacques BERNARD Vérificateur aux Comptes

Approbation du Bilan Financier 2019

POUR: 151 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0

Le Bilan financier est adopté à UNANIMITE

BUDGET PREVISIONNEL 2020 : SCHMITT Didier

Equilibré à **104 950.00 €**

Approbation du Budget Prévisionnel 2020

POUR: 151 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0

Le Budget Prévisionnel 2020 est adopté à L'Unanimité

ELECTION PARTIELLE AU COMITE DIRECTEUR:

À la suite de la démission de M. CHEVALLOT Francis, seul représentant du comité de l'Aube, et comme le prévoit nos statuts (1 représentant minimum par Comité), le comité régional a fait appel à candidature pour cette place vacante qui était réservée pour un candidat ou candidate du CD10 et la place vacante pour le médecin également.

Une candidature reçue: M. VAN Olivier du CD10.

Etant le seul candidat du CD10, proposition de valider son élection au comité directeur du Grand Est.



Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports





Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

§ 06.15.34.17.56

☐ laconcorde.independante@aol.fr

POUR: 151 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0

M. VAN Olivier intègre ce jour le comité directeur.

La place réservée au médecin reste libre puisque pas de candidat.

MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE REGIONAL :

Cette mise à jour concerne l'article sur les concours nationaux et régionaux du Grand Est. Les inscriptions se font dorénavant directement en ligne et transmis à la fédération.

NATIONAUX DU GRAND EST

Candidature à l'organisation :

Les organisateurs candidats de Nationaux, Supra Nationaux, Internationaux et Evénementiels du Grand Est doivent transmettre la date et la formule souhaitées pour l'année suivante directement à la FFPJP à la date prescrite (documents en ligne sur le site Fédéral, Règlements et textes, Documents Concours Nationaux)

Le calendrier ainsi constitué au niveau régional sera soumis à l'approbation du Comité Régional et des Comités Départementaux concernés

Les Nationaux seront protégés dans le département où aura lieu le National. Aucun autre concours ne pourra être organisé le samedi dans ce département.

REGIONAUX DU GRAND EST

Indemnisation:

Le montant des frais de participation, qui ne pourra être supérieur à 5 € par joueuse ou joueur (aucune somme supplémentaire annexe n'étant autorisée pour quelque raison que ce soit), figurera intégralement dans les indemnités à reverser à ces derniers et les organisateurs devront y ajouter, pour la dotation, une somme comprise entre un minimum et un maximum fixés par les textes fédéraux.

IL n'y a pas lieu de voter ces changements étant donné que ce n'est qu'une réécriture de l'article concernant les nationaux et les régionaux pour la mise en conformité avec le règlement fédéral.



Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports





Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

§ 06.15.34.17.56

☐ laconcorde.independante@aol.fr

DERNIERES DECISIONS FEDERALES : Relevé de décisions de novembre 2019

TENUE VESTIMENTAIRE A PARTIR DE 2020

POUR TOUS LES CHAMPIONNATS (Départementaux et régionaux)

Le JEAN est interdit. Le short sportif ou le survêtement sportif est obligatoire et identique à toute l'équipe.

COUPE DE France DES CLUBS

La tenue haut du corps, identique de même couleur et de même conception obligatoire.

Le jean est interdit. Le short sportif ou le survêtement sportif est obligatoire et identique à toute l'équipe dès les Tours Départementaux

La FFPJP rappelle à tous les organes déconcentrés que leurs jurys de Championnats ne peuvent pas prendre de décisions d'aménagements contraires à la règlementation Fédérale

CHAMPIONNAT JEU PROVENCAL

A partir de 2020, les juniors pourront participer au championnat DJP et TJP. Dès 2020, les équipes qualifiées au championnat DJP et TJP devront être homogènes.

TIR DE PRECISON 2020:

CDF Senior masculin, CDF senior féminin, CDF junior masculin et CDF junior féminin du 04 au 06/12/2020 à VALENCE.

Les cadets peuvent participer au tir de précision Junior.

Les dates des championnats départementaux sont laissées libres à chaque département. Ceci en raison du nombre de participant qui varie d'un CD à un autre. Les gros comités avec beaucoup de licenciés auront sûrement besoin de plusieurs dates pour leur organisation. Il est obligatoire de faire tous les ateliers et à toutes les distances. Vous avez tous eu un document de la FFPJP sur le déroulement de cette compétition.

CONTROLE D'ALCOOLEMIE

Les membres élus des comités directeurs régionaux habilités à effectuer des contrôles d'alcoolémie peuvent être missionnés pour procéder à des contrôles d'alcoolémie sur les concours nationaux.

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES:

Dès 2020, les championnats de France jeunes se dérouleront en formule SWISS SYSTEM avec 92 équipes par catégorie.

A partir de 2021, la catégorie junior passera à 3 ans (15, 16 et 17 ans) ce qui entrainera un décalage d'un an pour toutes les autres catégories.

CNC JEUNES:

A compter de 2020, il n'y aura plus que 2 ententes autorisées au lieu de 3 pour constituer une équipe.

V)

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports





Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

06.15.34.17.56
 laconcorde.independante@aol.fr

A partir de 2020, les CRC jeunes ne pourront plus se faire directement par la région. Mais obligation de créer des CDC avec un minimum de 4 équipes par catégorie et dans l'impossibilité ils devront faire un CDC avec un comité voisin. (Dernier CR FFPJP reçu ces derniers jours).

DISCIPLINE:

Le comité directeur fédéral a validé la proposition de la commission de discipline FFPJP d'augmenter les sanctions financières et les durées de suspensions. Le code de discipline et les sanctions seront mis à jour.

CONCOURS NATIONAUX:

L'autorisation de terminer les 3 parties de poules avec reprise à 15 heures actuellement en vigueur dans les nationaux, internationaux et supra sera obligatoire à partir de 2021.

Dès 2020 et à titre d'expérimentation, le comité directeur fédéral autorise les organisateurs qui le souhaitent ne pas indemniser la sortie de poules. Cela devra être obligatoirement être noté sur l'affiche par l'organisateur.

Un point sera fait par le GT des nationaux en fin d'année 2020.

Il est rappelé également que les cartons de jeu par équipes sont obligatoires.

DERNIERES DECISIONS REGIONALES:

Nombre d'équipes qualifiées au championnat de France 2020. Demande identique qu'en 2019.

Le Comité Régional ne versera plus le forfait de 30 € par joueur pour l'achat de la tenue bas (short ou survêtement sportif) étant donné qu'ils l'ont déjà pour participer aux championnats départementaux et régionaux.

Dates CDC et CRC: Le calendrier des CDC et CRC toutes catégories est établi par la commission Calendrier Grand Est. En cas de non-respect de ces dates, une amende pécuniaire de 600 € et une sanction sportive seront appliqués aux comités qui seraient concernés. (Pas de montée en CRC l'année suivante)

Aucune modification ne sera tolérée dès 2020, sauf cas exceptionnel (intempéries)

TIR DE PRECISION

Les Championnats régionaux qualifieront au championnat de France

Senior masculin: 2 Senior féminin: 2 Junior masculin: 1 Junior féminin: 1





COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

COUPE DU GRANDEST 2019:

A partir de 2019, les parties se disputent au temps. Cette décision est prise à la suite du retour d'expérience de l'édition 2018. (Fin tardive de la compétition, retour de l'équipe finaliste à 3 h du matin.) 10 équipes y ont participé cette année. Les équipes engagées ont été informé de ces changements ainsi que les CD.

Ce règlement appliqué lors de l'édition 2019 a fait l'objet de critiques de la part de joueurs. Il est vrai qu'il n'est pas dans notre culture de pratiquer de la sorte.

Il en ressort malgré tout un gain de temps appréciable et apprécié compte tenu de l'horaire de fin de la compétition, ce qui a permis à tous de rentrer à leur domicile dans des conditions acceptables.

ORGANISATION A EPINAL: courrier reçu du bouchon d'Essoyes se plaignant de l'accueil ainsi que du repas qui n'était pas celui initialement prévu.

Précisions apportées par Joël Blaise : Le club organisateur a dû faire face au dernier moment à des difficultés d'approvisionnement et un menu de remplacement confectionné.

Il est malgré tout regrettable que le prix demandé n'a pas été revu à la baisse compte tenu de ce qui était proposé.

CHAMPIONNATS REGIONAUX 2020

Le nombre d'équipes à qualifier pour 2020 se calcule en fonction du nombre d'équipes inscrites dans les championnats départementaux 2019.

Ce qui ne fera pas beaucoup de changements par rapport à 2019.

A noter, la participation du CD08 au championnats régionaux DJP et TJP ainsi que le CD52 pour le DJP.

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX:

Jeudi 21/05 DS + TTF : CD55 - Stenay Vendredi 22/05 : TV CD55 - Stenay Samedi 23/05 : TS + TF : CD55 - Stenay

Dimanche 24/05: Doublette Mixte: CD55 - Stenay

Samedi 30/05: Promotion + jeunes CD 88 - Rambervillers Dimanche 31/05: DF+TTS+ jeunes CD88 - Rambervillers

Lundi 01/06 : Tir de précision SM-SF-junior masculin et féminin : CD88 – Rambervillers

Samedi 06 et dimanche 07/06 : TJP : CD68 (à définir le lieu) Samedi 13 et dimanche 14/06 : DJP : CD68 (à définir le lieu)

COUPE DU GRANDEST : 28 et 29/11/2020 : CD67 (lieu à définir)

F

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports



COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

§ 06.15.34.17.56

☐ laconcorde.independante@aol.fr

CONCOURS REGIONAUX 2020

Inscription de 50.00 € à verser au Comité régional dès 2020.

La tenue identique est appliquée dès la 1 ère partie.

Les dotations sont flexibles à partir de 2020 comme pour les nationaux.

Voir en cela le règlement des concours régionaux (Version 01/01/2019)

QUESTIONS ECRITES RECUES: Aucune

INFORMATIONS DIVERSES:

Le tableau des équipes à qualifier par département pour les championnats régionaux est transmis par David et est basé sur le nombre d'équipe participant aux divers championnats départementaux.

Un audit sur l'arbitrage est transmis aux comités par la CNA (Région et Départements)

Ce document de travail doit permettre de faire un état de la situation de l'arbitrage dans les comités et les régions.

Coupe de France:

Un seul joueur muté extra départemental (Muté externe) est autorisé par équipe (remplaçant y compris).

Un joueur changeant de club en cours d'édition ne pourra plus participer à l'édition en cours.

REMISE DE DIPLOMES:

Remise du diplôme et de la médaille d'OR de notre Fédération à M. MAURER Pierre, Président du comité du Haut Rhin.

Prise de parole des personnalités :

M. ROBERT Michel – membre fédéral

Dans le cadre du projet de professionnalisation de la Fédération initié dans son projet fédéral, il a été convenu de recruter du personnel technique (CTFR) sur l'ensemble du territoire et plus précisément dans les Régions afin de développer la pratique de la Pétanque et du Jeu Provençal.

Le Comité Régional est l'unique employeur du salarié et s'engage ainsi à effectuer l'ensemble des formalités légales liées à cet emploi et à payer l'intégralité du salaire ainsi que l'ensemble des charges sociales.

Missions principales:

Participe à la promotion de la pétanque

Gestion et mise en œuvre du projet de développement régional

Animation du territoire, développement des nouvelles pratiques

Organisation des événements sur la Région

En charge de mener les actions définies au niveau national

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports



COMITE REGIONAL DU GRAND EST



Secrétaire Général

M. Denis ATTIBA-HENRY – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

Il coordonne l'Equipe technique régionale (ETR) et les équipes techniques départementales (ETD) de sa région.

Financement:

Tri partie pour les 3 premières années.

Grand Est 1/3 SOIT 12000 €.

FFPJP 24000 €.

Obtention d'une aide CNDS Emploi et d'une aide à l'emploi associatif du Conseil Régional. Pour le financement Grand Est il pourrait être envisagé une augmentation de 1,70 € par licence. Une réunion est programmée lors du congrès au Touquet, entre les membres du bureau directeur du comité régional présents au congrès et le responsable FFPJP en charge de ce dossier.

Les comités départementaux seront informés du résultat de cette réunion.

Il est 12h00 l'ordre du jour étant épuisé je clôture cette assemblée.

Prochaine Assemblée Générale du GRAND EST: le 12 décembre 2020 à METZ Congrès fédéral électif d'Evian du 18 au 20/12/2019)

La Présidente du Comité Régional Karine Schmitt

> F.F.P.J.P. Comité Régional GRAND EST

Le Secrétaire Général Denis Attiba-Henry